



1105476801

DATE DEPOT : 2011-06-08

NUMERO DE DEPOT : 2011R055156

N° GESTION : 2008B07414

N° SIREN : 503351561

DENOMINATION : LHLC PRESSE

ADRESSE : 158 ter rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2011/03/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

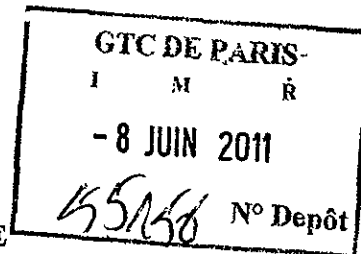
NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL  
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

---

PF 31/03/11 TB MJ  
OG 31/03/11

08 B 7 414.

**LHLC PRESSE**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 500 euros**  
**Siège Social : 2 Rue de la Lune 75002 PARIS**  
**503 351 561 RCS PARIS**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 MARS 2011**

L'an deux mille onze,

Le 31 mars,

A 14 heures,

Les associés de LHLC PRESSE, société à responsabilité limitée au capital de 20 500 euros, divisé en 2 050 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2 Rue de la Lune 75002 PARIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Laurent Denize possédant 1 850 parts.  
Monsieur Hervé Denize possédant 100 parts.  
Monsieur Cédric Martineaud possédant 100 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Laurent Denize, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,

5 9 10

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 2 Rue de la Lune 75002 PARIS au 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS, et ce à compter du 1er avril 2011.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé :158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

